



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

**Le 4 septembre 2025, à 18h30
Bibliothèque (2^e étage)**

1. Ouverture de l'assemblée;

La direction procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h, soit 30 minutes plus tard que l'heure prévue. Ce délai s'explique par les conditions météorologiques défavorables, notamment les fortes pluies et une panne électrique survenue dans le secteur. Dans ce contexte, la direction a jugé opportun d'accorder un temps supplémentaire afin de permettre au plus grand nombre de participants de se présenter.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;

La direction propose que Mme Loyer, présidente sortante du CE, procède à la présidence de l'assemblée et que Mme Aude Vézina assure le rôle de secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour 25-26;

Mme Loyer fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Guillemette propose D'ADOPTER l'ordre du jour à la suite des modifications suivante :

Retrait du point 11 considérant l'absence de Mme Bossé.

**ADOPTÉ
Résolution no AGP2025-001**

4. Adoption du procès-verbal 24-25;

Seules mesdames Loyer et Nantel étaient présentes lors de l'Assemblée générale de parents 2024-2025. Il est ainsi proposé par Mme Nantel D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024 sans modification.

**ADOPTÉ
Résolution no AGP2025-002**

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025;

Mme Loyer, en partenariat avec la direction, présente les grands chantiers du CE de l'année 24-25: projet éducatif, assiduité, local d'intervention, consultation de l'OS, Mode de vie et encadrement. Aucune question n'est évoquée.

6. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement;

Un document de présentation des rôles et fonctions du CÉ a été présenté et remis aux membres présents. Mme Loyer demande si les membres ont des questions ou bien des interrogations. Un questionnaire relativement au calendrier est adressé à la direction. La direction se veut rassurante en expliquant qu'un calendrier sera présenter aux membres afin de convenir le plus possible aux réalités de tous. Un calendrier officiel sera soumis pour adoption aux membres lors de la première rencontre.

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement :

- Détermination du nombre de postes en élection;
 - 1 mandat de 1 an
 - 3 mandats de 2 ans

Mise en candidature;

Pour l'année 2024-2025, 3 postes vacants d'une durée de deux ans sont disponibles.

Deux candidates souhaitent se présenter.

- Mme Kim Landry Savard (mandat de 2 ans)
- Mme Mélanie Guillemette (mandat de 1 an)

Mme Landry Savard soumet la candidature de Mme Claire Jarry pour un mandat de 2 ans. Celle-ci accepte.

Ainsi, aucune élection ne sera nécessaire

8. Présentation des résultats;

Les personnes suivantes sont élues pour un mandat de 2 ans ;

- Mme Kim Landry Savard
- Mme Claire Jarry

La personne suivante est élue pour un mandat de 1 an;

- Mme Mélanie Guillemette

Un mandat de 2 ans reste à ce jour non comblé.

9. Élection des substituts :

Aucune candidature n'est soumise.

10. Présentation des résultats;

Aucun résultat n'est présenté considérant l'absence de candidature.

11. Présentation des rôles et fonctions du Comité de parents du CSS;

Mme Loyer présente les rôles et mandats du Comité de parents du CSS et demande s'il y a des questions. Aucune question.

12. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire :

Il y a une présentation des postes en élection;

- 1 mandat de 1 an à titre de représentant
- 1 mandat de 1 an à titre de substitut

Aucune candidature n'est soumise.

13. Présentation des résultats :

Aucun résultat n'est présenté considérant l'absence de candidature.

14. Levée de l'assemblée générale.

Mme Nantel propose la levée de l'assemblée générale de parents à 19h19.

Présidente

Direction